

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 25 février 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 8
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 18/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 du mois de février, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate : 5 conseillers **présents : M. Pierre SAVELLI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Paul TIERI et Jean ZUCCARELLI** et 3 conseillers absents : M. Louis POZZO Di BORGO, Philippe PERETTI, Michel ROSSI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°268 du-25 2 2025

Domaine : Amortissement des biens – Siège administratif de la régie

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L.2321-1 et R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu l'acte d'acquisition par la régie des deux bâtiments situés rue Nugesser et Coli, Clos mimosas Lot 4, 20291 Bastia en date du 15 octobre 2024

Considérant que le montant des biens immobiliers à amortir s'élève à 3 179 700€ ;

Considérant qu'il y a lieu au regard des dispositions précitées de déterminer la durée d'amortissement de ces biens.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250225-2025-268-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 25 février 2025

Délibération n°268 du-25 02 2025

Domaine : Amortissement des biens -Siège administratif de la régie.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°3

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ Adopte** le plan d'amortissement des deux biens immobiliers acquis par la régie sur une durée de 50 années selon les annexes ci-jointes.
- 2/ DIT** que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250225-2025-268-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Page 2 sur 2
